

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ARKANA DEVELOPER

UFI: VMC0-F0QJ-D00U-46XH

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de révélateur photographique

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Agfa NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111  
Télécopie :: +32 3 4447094  
E-mail: electronic.sds@agfa.com

#### Fournisseur national

Agfa NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111  
E-mail: electronic.sds@agfa.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

#### Dangers Physiques

Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
---------------------------	-------------	-------------------------------------------

#### Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée	Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: sodium hydroxide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

 Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate

**Mention d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

 H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de Prudence Prévention:**

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
 P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P330: Rincer la bouche.  
 P331: NE PAS faire vomir.

**2.3 Autres dangers**

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Octanoate de sodium	1 - <5%	1984-06-1	217-850-5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
sodium hydroxide	2 - <3%	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-	Aucune information	#

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

				27-XXXX;	disponible.	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	1 - <3%	73038-25-2		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## This substance is listed as SVHC

## Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Octanoate de sodium	Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335;	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Skin Corr.: 1A: H314; Eye Dam.: 1: H318;	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Chronic: 3: H412;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Généralités:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Transporter à l'air frais. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

<b>Contact avec la Peau:</b>	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Ingestion:</b>	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
<b>Dangers:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Dangers d'Incendie Généraux:</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
sodium hydroxide	TWA	2 mg/m3	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)
Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
sodium hydroxide	TWA	2 mg/m3	Belgique. Valeurs limites d'exposition (04 2014)

#### Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
sodium hydroxide	Population en général	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

	Travailleurs	inhalation	Systemique, court terme; 1 mg/m3	Irritant pour les voies respiratoires.
	Travailleurs	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	inhalation	Systemique, court terme; 1 mg/m3	Irritant pour les voies respiratoires.

[[[(Phosphonomethyl)imino]bis[(ethylenenitrilo)bis(methylene)]]tetrakisphosphonic acid, sodium salt	Travailleurs	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux.	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Oral	Systemique, court terme; 1,9 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, long terme; 1,9 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées

## Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
[[[(Phosphonomethyl)imino]bis[(ethylenenitrilo)bis(methylene)]]tetrakisphosphonic acid, sodium salt	Sédiments marins	10,8 mg/kg	
	terre	174 mg/kg	
	Prédateur	55 mg/kg	Oral
	Station d'épuration des eaux usées	20 mg/l	
	sédiment d'eau douce	108 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,052 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,52 mg/l	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles Techniques

Assurer une ventilation efficace.

### Appropriés:

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

#### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

<b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact de cette matière avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	
<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	Aucune information disponible.
<b>Couleur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Odeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	13,0
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	> 100 °C
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,33 °C Non combustible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Liquide incombustible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1,037
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)
<b>Corrosion des métaux:</b>	> 6,25 mm/a

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Peut réagir avec les acides forts. Ne pas entreposer près des oxydants.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Réagit violemment avec les acides forts.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Informations générales:** Peau : Corrosif, rougeurs et douleurs, brûlures, cloques. Yeux : Corrosif, larmoiement, troubles de la vision, brûlures graves.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque de graves brûlures cutanées.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Ingestion



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  $\alpha$ -  
isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**  
Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**  
Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  $\alpha$ -  
isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

---

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Corrosif
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

**Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**In vivo**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants:

Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants:

Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants:

Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Risque d'Aspiration

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants:

Octanoate de sodium      Aucune information disponible.  
sodium hydroxide      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),      Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

#### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

---

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 10 - 100 mg/l

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Toxicité chronique****Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
sodium hydroxide	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate	Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants**

Octanoate de sodium	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

sodium hydroxide                      Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),            Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:**                                      Aucune information disponible.

### Composants

Octanoate de sodium                    Aucune information disponible.  
sodium hydroxide                        Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),            Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:**                                      Aucune information disponible.

### Rapport DBO/DCO

**Produit**                                        Aucune information disponible.

### Composants

Octanoate de sodium                    Aucune information disponible.  
sodium hydroxide                        Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),            Aucune information disponible.  
 $\alpha$ -isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-,  
phosphate

## 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

**Produit:**                                      Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:**                      Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**                      Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Octanoate de sodium                    Aucune information disponible.  
sodium hydroxide                        Aucune information disponible.  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  $\alpha$ -  
isotridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate

**12.6 Autres Effets Néfastes:**                      Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:**                      Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

**Emballages Contaminés:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales. Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
N° de danger (ADR):	80
Code de restriction en tunnel:	(E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1,00L
Quantité exemptée	E2
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

### RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	8
Étiquettes:	8
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

### IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1824
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
- |               |          |
|---------------|----------|
| Classe:       | 8        |
| Étiquettes:   | 8        |
| N° d'urgence: | F-A, S-B |
- 14.4 Groupe d'Emballage: II
- |                   |       |
|-------------------|-------|
| Quantité limitée  | 1,00L |
| Quantité exemptée | E2    |
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: –

## IATA

- 14.1 Numéro ONU: UN 1824
- 14.2 Nom de transport complet: Sodium hydroxide solution
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
- |             |   |
|-------------|---|
| Classe:     | 8 |
| Étiquettes: | 8 |
- 14.4 Groupe d'Emballage: II
- |                   |       |
|-------------------|-------|
| Quantité limitée  | 0,50L |
| Quantité exemptée | E2    |
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: –

## AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

### Règlements UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

**dangereux:** aucune

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** non applicable

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
sodium hydroxide	1310-73-2	1,0 - 10%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

**Principales références de la littérature et sources de données:** Fiche de données de sécurité du fournisseur.  
ECHA

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	Méthode de calcul
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

---

**Avis de non-responsabilité:**

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.